

Favoriser l'embauche locale

L'idée est simple : favoriser l'embauche locale en s'appuyant à la fois sur la citoyenneté des entrepreneurs attachés à leur territoire et sur les connaissances de terrain des collectivités locales. Vendredi 20 octobre, la communauté de communes de l'Etampois a mis ce principe en application et signé une charte de partenariat pour l'emploi avec une quarantaine d'entreprises du secteur. Si le texte inclut notamment les 18-25 ans dont le chômage reste important, le dispositif n'exclut pas non plus d'autres populations comme

les quinquagénaires.

Cette charte prévoit la proposition de cinq candidats choisis par la Maison de l'emploi lors des campagnes d'embauches lancées par les entreprises signataires de la charte. Pour les 18-25, l'intercommunalité mise également sur un système d'accompagnement particulier. « Dans l'idéal, il est prévu un tuteur au sein de l'entreprise et un parrain à l'extérieur. C'est une vraie richesse pour le jeune, celui-ci peut profiter de l'expérience de son parrain et de la connaissance du métier du tuteur. Le défi est

de réaliser l'interface correctement et d'être pertinent dans nos propositions avec le besoin des entreprises », détaille Pascal Machy, directeur du Plan local d'insertion par l'économie (Plie). Actuellement, une quarantaine d'entreprises ont déjà accepté la proposition de l'Etampois. « Il ne faut surtout pas stigmatiser les entreprises qui n'ont pas signé la charte. Nous avons commencé avec celles avec lesquelles nous avons des rapports. Beaucoup d'autres encore inconnues sont certainement partantes. C'est un début symbolique. Et la charte reste ouverte », conclut le directeur du Plie.

Nicolas Pointu

Réinsérer les plus démunis



Les signataires de la charte sur le mécénat de solidarité (de gauche à droite) : Gérard Huot, président de la CCIE, Philippe Laviolle, président de la CGPME 91, Michel Antoine, président du Medef 91, et Georges Ménétrier, président du Secours catholique de l'Essonne.

C'est une première en France. La délégation du Secours catholique Caritas France de l'Essonne a signé, lundi 30 octobre, une charte sur le mécénat de solidarité avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI Essonne), la CGPME 91, le Medef 91 et la Chambre de métier et de l'artisanat (CMA 91). Objectif : favoriser le retour à l'emploi de personnes en grande difficulté suivies par le Secours catholique. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la loi du 1^{er} août 2003 qui accorde une déduction fiscale aux entreprises engagées dans le mécénat de solidarité. Si de tels partenaires ont accepté de signer cette charte, c'est aussi parce qu'ils peuvent s'appuyer sur la longue tradition d'accompagnement du Secours catholique. Le texte prévoit que les bénévoles s'engagent à suivre personnellement les personnes bénéficiaires du dispositif jusqu'à ce que leur situa-

tion sociale soit pérenne. De leur côté, la CCIE, la CGPME 91, le Medef 91 et la CMA 91 doivent communiquer et faire la promotion des possibilités de partenariats de solidarité auprès de leurs adhérents. Concrètement, les entreprises et artisans, seuls ou regroupés au sein d'un organisme, peuvent faire appel au Secours catholique pour satisfaire leurs offres d'emploi. L'association identifie les profils qui peuvent correspondre. Ces personnes en difficulté signent ensuite un contrat avec le Secours catholique qui les oriente vers une formation adéquate. Aux entreprises ensuite de financer ces éventuelles formations, et de les embaucher.

O.F.

• Secours catholique Caritas France, délégation de l'Essonne, 110, Agora, BP 192, 91006 Evry Cedex. Tél. : 01.60.78.17.33.
Web : www.secours-catholique.asso.fr



Après avoir sélectionné les candidats, la Maison de l'emploi devra présenter cinq candidats au maximum lors des entretiens d'embauche menés par les entreprises signataires de la charte. (Photo d'archives)